

ADR — Transport de matières dangereuses

Certificat conducteur ADR (chapitre 8.2) · valable 5 ans

Objectif	Obtenir le certificat de conducteur ADR pour transporter des marchandises dangereuses par route, conformément à l'ADR en vigueur (édition 2025) et à l'arrêté TMD.
Public & prérequis	Permis de conduire en cours de validité, 18 ans minimum. Aucune FIMO requise. Pour les citernes, le permis poids lourd adapté au véhicule est nécessaire.
Organisation	Présentiel. Formation de base (tronc commun) puis spécialisations possibles. Certificat valable 5 ans, à renouveler par un recyclage avant échéance.
Validation	Examen sous forme de QCM (sous l'égide du CIFMD). Certificat ADR délivré au nom du ministère chargé des transports.

Modules et durées

Formation de base (colis) — Initiale	3 jours
Formation de base (colis) — Recyclage	2 jours
Spécialisation citernes — Initiale	4 jours
Spécialisation citernes — Recyclage	3 jours
Spécialisation classe 1 (explosifs)	env. 2 jours
Spécialisation classe 7 (radioactifs)	env. 2 jours

Programme de la formation de base (tronc commun)

Thème 1 · Prescriptions générales

- Champ d'application de l'ADR et de l'arrêté TMD, seuils d'exemption (1.1.3.6)
- Acteurs de la chaîne du transport et leurs responsabilités

Thème 2 · Principaux types de risques

- Classes de danger, propriétés et dangers des matières
- Nouveautés 2025 : transport des piles au lithium et au sodium

Thème 3 · Prévention et sécurité

- Mesures de prévention selon les classes de danger
- Équipements de protection individuelle et équipements de bord obligatoires

Thème 4 · Signalisation et identification

- Marquage, étiquetage et placardage des colis
- Plaques-étiquettes et signalisation orange du véhicule

Thème 5 · Documents de bord

- Document de transport, consignes écrites de sécurité
- Autres certificats et documents exigés

Thème 6 · Chargement et manutention

- Chargement, déchargement, manutention et arrimage
- Interdictions de chargement en commun

Thème 7 · Conduite en cas d'incident ou d'accident

- Consignes de sécurité, premiers secours, lutte contre l'incendie
- Protection de l'environnement

Thème 8 · Responsabilités et sûreté

- Responsabilités civile et pénale, assurances
- Mesures de sûreté contre le vol et l'usage malveillant

Évaluation — QCM final

Spécialisation citernes (en complément de la base)

- Comportement du véhicule-citerne en circulation (mouvements du liquide, stabilité)
- Équipements et fonctionnement des citernes, opérations de remplissage et de vidange
- Prescriptions spécifiques aux véhicules-citernes

Programme conforme au chapitre 8.2 de l'ADR (édition 2025) et à l'arrêté TMD. Durées indicatives selon le cahier des charges, confirmées par le centre de formation.